

Inscription

Première journée des start-up et des PME
du Centre de droit commercial et fiscal
de la Faculté de droit de l'UNINE

7 mars 2008, à Lausanne (No 1270)

	Appartenant à la Chambre comme				
	membre individuel (personne physique)	collaborateur auprès d'une entreprise étant membre de la Chambre	collaborateur auprès d'un membre de l'ASAI	membre junior/passif (personne physique)	non-membre
Nom, prénom, adresse e-mail					
1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le montant du séminaire s'élève à CHF 400.– pour les membres de la Chambre et leurs collaborateurs; à CHF 450.– pour les non-membres. **La facture vous sera envoyée après le séminaire. Une convocation au séminaire vous parviendra env. 3 semaines avant la date de la manifestation.**

Entreprise: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Date: _____ Timbre et signature: _____

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription / d'annulation et je les accepte.

Retourner à: Educaris SA, Séminaire de la Chambre, Case postale 5059, 1002 Lausanne

Première journée des start-up et des PME
du Centre de droit commercial et fiscal
de la Faculté de droit de l'UNINE

Création et financement d'entreprises: les actifs immatériels
(technologies, propriété intellectuelle, goodwill)

Séminaire public du 7 mars 2008, à Lausanne

Récemment constitué, le Centre de droit commercial et fiscal de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel envisage d'organiser régulièrement une «Journée des start-up et des PME». La Chambre fiduciaire sera associée au premier de ces événements (journée prévue initialement en 2007 mais repoussée en 2008 pour des raisons de collision avec d'autres manifestations). Ce séminaire se déroulera à l'EPFL, haut lieu de la naissance de nouvelles entreprises.

Cette première journée sera consacrée au traitement juridique et fiscal des valeurs immatérielles au sens large. Ces valeurs constituent l'actif principal des sociétés orientées dans le développement de nouvelles technologies. Le sujet sera abordé plus particulièrement au stade de la création et dans le cadre du financement de la société à la lumière des aspects commerciaux, contractuels, comptables et fiscaux suisses et internationaux.

Ce séminaire devrait permettre aux entrepreneurs et à leurs conseillers de définir quelles valeurs immatérielles peuvent faire l'objet d'un apport en nature, en déterminant notamment leur traitement comptable, et en examinant les questions relatives au bien-fondé de l'évaluation des apports et des reprises de biens. On abordera aussi certains des pièges que l'on peut rencontrer lors de l'octroi de licences liées au développement ou au financement de l'entreprise. On examinera également les formes de rémunération qui peuvent exister dans ce cadre sous forme d'actions ou d'options. Enfin, on traitera des incidences fiscales suisses (impôts directs et indirects) et internationales (conventions de double imposition et autres accords internationaux, prix de transfert, etc.) liées à l'acquisition ou la disposition d'actifs intangibles par une société et ses actionnaires/fondateurs.



Prière d'écrire à la machine ou en lettres majuscules



Méthode

Le séminaire est organisé sous la forme d'exposés, illustrés d'exemples tirés de la pratique des intervenants.

Public visé

Ce séminaire s'adresse aussi bien aux créateurs d'entreprises qu'aux experts-comptables, experts fiduciaires, expert-fiscaux, avocats et notaires confrontés à divers niveaux aux problèmes que pose le traitement des valeurs immatérielles dans la constitution et dans le financement de l'entreprise.

Responsables du séminaire

Jean-Luc Chenaux / Robert Danon, professeurs à l'Université de Neuchâtel, codirecteurs du Centre de droit commercial et fiscal (CNCF)

Conférenciers

- **Jean-Luc Chenaux**, Professeur de droit des sociétés à l'Université de Neuchâtel, codirecteur du Centre de droit commercial et fiscal (CNCF), associé, BMP & associés, Lausanne
- **Ivan Cherpillod**, Professeur de droit de la propriété intellectuelle à l'Université de Lausanne, associé, BMP & associés, Lausanne
- **Robert Danon**, Professeur de droit fiscal à l'Université de Neuchâtel, codirecteur du Centre de droit commercial et fiscal (CNCF)
- **Jean-François Lagassé**, associé responsable du Département de Corporate finance, Deloitte SA, Genève
- **Vincent Rivier**, Préposé du Registre du commerce du canton de Neuchâtel
- **Félix Roth**, associé, Pricewaterhouse Coopers SA, Lausanne
- **Nathalie Tissot**, Professeur de droit de la propriété intellectuelle et de droit des biotechnologies et technologies de l'information à l'Université de Neuchâtel

Informations/Administration

Educaris SA, Séminaire de la Chambre fiduciaire, Case postale 5059, 1002 Lausanne
Tél. 021 351 20 60, Fax 021 321 60 59

La convocation ainsi que le programme précis du séminaire seront adressés aux participant(e)s environ 3 semaines avant le séminaire. La facture y relative sera toutefois envoyée après le séminaire.

Inscriptions/Nombre de participants

Le nombre de participants est limité. La date d'enregistrement des inscriptions fait foi. Le bulletin d'inscription est à retourner **au plus tard le 8 février 2008**.

Frais en cas d'annulation

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant. En cas d'annulation la part suivante sera retenue.

- annulation dès le délai d'inscription et jusqu'à réception de la convocation au séminaire. CHF 150.–
- annulation après réception de la convocation jusqu'à une semaine avant le début du séminaire 50 %
- annulation durant la semaine précédant le séminaire ou en cas de non-participation 100 %

Lieu: *Polydôme EPFL* à Lausanne, Tél. 021 693 11 11

Date: 7 mars 2008

Prix du séminaire: CHF 400.– pour les membres de la Chambre et leurs collaborateurs
CHF 450.– pour les non-membres

- Inclus:**
- toute la documentation
 - boissons pendant les pauses
 - TVA 7,6 %

Nous vous rendons attentifs que le prix du séminaire ne comprend pas le repas de midi et que celui-ci n'est pas pris en charge par l'organisation. Toutefois vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place au self-service des restaurants de l'EPFL.